

27 OCT. 2016

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 octobre 2016

Le sept octobre deux mille seize, à quinze heures quinze, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la mairie de Château-Renault, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du neuf septembre deux mille seize.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Estelle COCHARD ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Dominique VEAUTE

Les représentants du personnel :

Madame Sandrine BIGOT-LECLERC ; Monsieur Simon LEGUERE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne BESNIER ; Madame Sylvie LE CLECH

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Nathalie ARTIGES-MAUNOURY, chef de service création et diffusion à la direction de la culture et du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Martine RICO, représentante du CESER.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 18

- Votants : 21 (dont trois pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2

Délibération 30-2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Le 10 juin dernier, la délibération du conseil d'administration a porté à 10 429 271.64 € le budget de l'agence.

Cette décision modificative de budget ne porte que sur la section de fonctionnement. Elle reste nécessaire pour l'agence pour permettre un meilleur suivi budgétaire analytique.

Section de fonctionnement

La variation de la section de fonctionnement de + 30 550 € s'explique comme suit :

Chapitre 013 (atténuation de charges)

Cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières pour arrêt maladie et la prise en charge par l'Etat d'un emploi d'avenir au sein du pôle éducation à compter du 12 septembre 2016 (assistant pratiques et enseignements artistiques).

Chapitre 70 (produits des services)

L'agence prévoit la baisse de 8 000 € de ses recettes liées à l'accueil en résidence d'animation suite au décalage de deux projets en 2017.

Les prévisions de recettes issues de la billetterie du Cinémobile sont revues à la hausse (11 000 €) : la fréquentation totale devrait atteindre 55 000 entrées au 31 décembre 2016 (51 483 spectateurs en 2015).

.../...

Il en est de même pour les recettes liées à la vente d'images du pôle patrimoine et aux frais techniques afférents (+ 5 600 €), soient des recettes prévisionnelles totales de 16 000 € contre 12 000 € en 2015. Il s'agit d'une année exceptionnelle due notamment à des ventes d'images pour une série documentaire « Instantané d'histoire » (4 000 €).

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations)

L'établissement Médecis Clichy-Montfermeil a sollicité Ciclic pour une prestation de location du Cinémobile en 2016 à Clichy-Montfermeil. Le financement de cette prestation s'est effectué via une subvention de 15 000 € du Ministère de la Culture et de la Communication.

La participation totale des communes adhérentes au Cinémobile a augmenté de 500 € en 2016 (46 communes concernées) en raison de l'indexation du montant de l'adhésion sur le nombre d'habitants.

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants.

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Il s'agit essentiellement de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Une augmentation des charges de personnel est constatée suite au recrutement de l'emploi d'avenir au sein du pôle éducation comme évoqué précédemment.

Cette somme correspond principalement à la régularisation de l'assurance statutaire (25 300 €). Le calcul du montant de l'assurance par l'organisme étant soumis à un décalage d'un an, il s'agit de régler le solde de 2015, en forte augmentation suite à la titularisation de 11 agents en 2014 (loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique). Pour information, l'évolution du coût de l'assurance statutaire depuis 2015 est présentée ci-dessous. Le coût prévisionnel pour l'année 2016 (réparti sur les exercices comptables 2016 et 2017) s'élève à 48 000 € avec 21 agents titulaires.

.../...

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'agents titulaires	6	8	20	20
Masse salariale assurée	158 603,29 €	184 394,55 €	662 073,03 €	714 117,27 €
Montant de la cotisation annuelle	8 390,11 €	10 971,48 €	39 393,35 €	42 489,98 €
Part de la cotisation annuelle	5%	6%	6%	6%

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

	Budget alloué	DM 2	Budget après DM 2
chapitre D 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	422 250,00		422 250,00
chapitre D 20 Immobilisations incorporelles	83 750,00		83 750,00
chapitre D 204 Subventions d'équipements versées	10 000,00		10 000,00
chapitre D 21 Immobilisations corporelles	302 945,16		302 945,16
chapitre D 27 Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00
chapitre R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 912,16		69 912,16
chapitre R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	488 660,00		488 660,00
chapitre R 13 Subventions d'investissement	270 373,00		270 373,00
Total des dépenses d'investissement	828 945,16	0,00	828 945,16
Total des recettes d'investissement	828 945,16	0,00	828 945,16
chapitre D 011 Charges à caractère général	1 503 428,48	20 180,00	1 523 608,48
chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 746 320,00	13 670,00	2 759 990,00
chapitre D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	488 660,00		488 660,00
chapitre D 65 Autres charges de gestion courante	4 859 918,00	-3 300,00	4 856 618,00
chapitre D 67 Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
chapitre R 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 553 746,48		1 553 746,48
chapitre R 013 Atténuations de charges	39 350,00	14 500,00	53 850,00
chapitre R 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	422 250,00		422 250,00
chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	496 730,00	1 600,00	498 330,00
chapitre R 74 Dotations, subventions et participations	7 060 900,00	15 500,00	7 076 400,00
chapitre R 75 Autres produits de gestion courante	27 350,00	-1 050,00	26 300,00
Total des dépenses de fonctionnement	9 600 326,48	30 550,00	9 630 876,48
Total des recettes de fonctionnement	9 600 326,48	30 550,00	9 630 876,48

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM 2	Budget après DM 2
Total des dépenses	10 429 271,64	30 550,00	10 459 821,64
Total des recettes	10 429 271,64	30 550,00	10 459 821,64

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter la décision modificative de budget n°2 qui porte à 10 459 821.64 € le budget de l'agence, soit à 9 630 876.48 € la section de fonctionnement et à 828 945.16 € la section d'investissement.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture

